

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 464 – 30 juin 2021**

# **Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels et dispositions du code de la justice pénale des mineurs**

# [Circulaire n° 6276/SG du 16 juin 2021](https://circulaire.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45193?origin=list&page=1&pageSize=10&sortValue=PUBLI_DATE_DESC&tab_selection=all) - Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels

Circulaire Légifrance, mise en ligne le 23 juin 2021

Le plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels vise à apporter, avec ses déclinaisons départementales, des réponses nouvelles et renforcées face à l'augmentation des affrontements, à leur caractère de plus en plus violent, au rajeunissement des publics impliqués et à l'impact des réseaux sociaux et des messageries sur ce phénomène touchant principalement la région Ile-de-France mais s'étendant également à la province.

# [Circulaire](https://circulaire.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45197?origin=list&page=1&pageSize=10&sortValue=PUBLI_DATE_DESC&tab_selection=all) présentant les dispositions du code de la justice pénale des mineurs

Circulaire Légifrance, mise en ligne le 28 juin 2021

A la suite de l’adoption par le parlement de la partie législative du code de la justice pénale des mineurs (CJPM), de la publication, le 30 mai dernier de la partie réglementaire, et en vue de préparer l’entrée en vigueur du CJPM le 30 septembre 2021, nous proposons à la signature du garde des sceaux la circulaire d’application accompagnée de ses neuf annexes, travaillée conjointement par la DPJJ, la DACG et la DSJ. La circulaire, d’un format court conformément aux directives gouvernementales, a pour finalité de rappeler les objectifs de la réforme, de présenter les éléments de politique pénale à l’égard des mineurs. Les neuf annexes thématiques qui l’accompagnent détaillent ensuite l’ensemble de la procédure et les nouveautés de cette réforme et fournit des éléments d’organisation des services.